



## Collège d'autorisation et de contrôle Décision du 7 décembre 2023

En date du 8 novembre 2023, l'éditeur R.M.S. REGIE SPRL a notifié au Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel son souhait de modifier le nom de son service « Must FM » en « Inside Radio ».

Vu le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, et en particulier les articles 3.1.3-2, 3.1.3-3, 3.1.3-4, 3.1.3-7, 8.2.1-4, 8.2.1-6 et 8.2.1-7 ;

Vu la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 11 juillet 2019, d'assigner à l'éditeur R.M.S. REGIE SPRL, pour diffuser le service « Must FM », le réseau provincial B1, composé du réseau de radiofréquences analogiques LU-NA et d'un droit d'usage du réseau de radiofréquences numériques LU-NA sur le multiplex LU-NA pour une durée de 9 ans à compter du 11 juillet 2019 ;

Considérant qu'en vertu de la recommandation du Collège d'autorisation et de contrôle du 11 juin 2009<sup>1</sup> relative à la dénomination des services diffusés par voie hertzienne terrestre, il convient d'examiner la présente demande au regard du risque de confusion qu'une similarité du nouveau nom avec celui d'un service existant pourrait engendrer ;

Considérant que l'éditeur déclare que le changement de dénomination vise à permettre de pérenniser le projet radiophonique en impliquant un acteur local reconnu, la société luxembourgeoise Distral SARL (Inside Distri & Médias) éditeur de titres de presse, sans lequel le projet continuera d'être déficitaire ;

Considérant que le nom « Inside Radio » fait référence au nom « Inside », marque reconnue en matière de communication dans la province du Luxembourg et au Grand-Duché du Luxembourg ;

Considérant en tout cas que le nom « Inside Radio » ne présente pas de similarité apparente avec le nom d'un autre service sonore existant produit par un éditeur distinct mais présente bien une similarité évidente et voulue avec la marque « Inside » ;

Considérant que le changement de nom envisagé n'est pas susceptible de porter atteinte à l'architecture du paysage radiophonique tel qu'envisagée par le Gouvernement à la suite des arrêtés des 21 décembre 2007, 4 juillet 2008, 27 mai 2009, 21 octobre 2010, 24 mars 2011, 12 juillet 2012, 21 novembre 2013, 21 décembre 2018, 22 mai 2019 et 30 juin 2021 fixant les appels d'offres pour l'attribution de radiofréquences destinées à la radiodiffusion de services sonores par voie hertzienne terrestre analogie et numérique, ni aux équilibres qui en découlent ;

Considérant que la présente décision n'emporte aucun droit particulier au bénéfice de R.M.S. REGIE SPRL sur l'appellation « INSIDE RADIO » du point de vue du droit d'auteur et du droit des marques ;

**Le Collège d'autorisation et de contrôle décide d'autoriser l'éditeur R.M.S. REGIE SPRL à adopter le nom « Inside Radio » pour son service diffusé sur le réseau provincial B1, composé du réseau de radiofréquences analogiques LU-NA et du droit d'usage du réseau de radiofréquences numériques LU-NA sur le multiplex LU-NA, en vertu de l'autorisation délivrée en date du 11 juillet 2019.**

Fait à Bruxelles, le 7 décembre 2023.

<sup>1</sup> [https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CAC\\_20090611\\_recommandation\\_denomination\\_services\\_hertziens\\_3\\_.pdf](https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CAC_20090611_recommandation_denomination_services_hertziens_3_.pdf)

DocuSigned by:  
Mathilde Alet  
8CA19B3ED537454...

DocuSigned by:  
Karim Bourki  
08013E62BA9E470...



## Avenant au titre d'autorisation

*En application de la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du 7 décembre 2023, le présent avenant modifie le titre d'autorisation délivré en date du 11 juillet 2019.*

*Les dispositions du présent avenant prennent effet à partir du 7 décembre 2023.*

### **Ancienne dénomination du service**

Must FM

### **Nouvelle dénomination du service**

Inside Radio

### **Identité du titulaire**

R.M.S. REGIE SPRL

(inscrit au registre des personnes morales sous le numéro BE0474.378.401)

### **Adresse du siège social du titulaire**

Rue de Coquelet 134

5004 Namur

Belgique